

## COMPTE-RENDU SEANCE 19 MARS 2009

### 1°) Adoption du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2009 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

### 2°) Adhésion au programme leader des terroirs Lauragais:

Depuis juillet 2007, une réflexion a été engagée au sein du Pays Lauragais pour mettre en place une démarche LEADER.

Il s'agit d'une initiative communautaire née en 1991 et dénommée Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER). Elle s'inscrit dans le cadre des politiques régionales de l'Union Européenne pour lutter contre le déclin des zones rurales. Dans une perspective de développement durable LEADER recherche la prise en compte des contraintes et des opportunités du territoire rural dans les domaines de l'environnement de l'économie, du social et de la culture pour développer et ouvrir l'économie locale. La philosophie générale de la démarche repose sur les réponses aux questions suivantes « Comment faire ? » et « Comment font les autres ? ».

Le projet de Leader des terroirs du Lauragais concerne 9 communautés de communes soit 153 communes réparties sur 14 cantons de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn. Les financements européens dépendent des fonds structurels de la Région Languedoc-Roussillon.

L'objectif du Leader Lauragais est l'optimisation des potentiels de rayonnement économique des productions locales (agro alimentaire artisanales) autour des savoirs faire identitaires de l'efficacité économique et de l'innovation.

Cet objectif se décline sur 3 axes de financement :

1°) Accompagner la structuration et la professionnalisation économique d'une filière intégrée « tourisme production agro-alimentaires et identités locales ».

2°) Optimiser la valorisation commerciale des productions locales en investissant dans les champs d'activités et les sites touristiques majeurs du Lauragais.

3°) Coopération et coordination du programme.

Les fonds sont affectés ainsi :

<b><u>AXE 1</u></b> : Etudes stratégiques	100 000 €
Investissements sur sites et équipements touristiques	1 285 774 €
Investissements dans les lieux de ventes des exploitations agricoles et des entreprises artisanales	380 000 €
<b><u>AXE 2</u></b> : Formation des acteurs	100 000 €
Appui à la promotion et à la commercialisation des productions locales	218 895 €
<b><u>AXE 3</u></b> : Coordination du programme	468 374 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 555 043 €</b>

## **Financement :**

- Europe (FAEDER) _____	1 050 000 €
- Région Languedoc/Roussillon : _____	247 994 €
- Département Aude : _____	260 494 €
- Communautés de Communes (et chambres consulaires) _____	350 606 €
- Contributions privées : _____	643 949 €

Le pilotage du programme sera réalisé par le groupe d'action locale animé par la Communauté de Communes Piège/Lauragais. Une convention doit être passée entre l'ensemble des communautés de communes du programme pour entériner le rôle de « chef de file » de cette communauté.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur l'adhésion au projet LEADER des Terroirs Lauragais et dans l'affirmative d'entériner le principe de la convention avec Piège Lauragais et d'autoriser le Président à la signer.

### **Le Conseil,**

#### **Vu le rapport,**

**Considérant que le projet contribue au développement économique et touristique du territoire communautaire,**

**Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité de :**

- **Adhérer aux objectifs du LEADER des Terroirs du Lauragais,**
- **Approuver la convention à intervenir avec la communauté de communes Piège-Lauragais**
- **Autoriser le Président à la signer**

### **3°) Election des délégués titulaires et suppléants complémentaires de la communauté de communes au comité syndical du SCOT Lauragais :**

Monsieur le Président indique que suite à la création de la Communauté de Communes du canton de Villefranche-de-Lauragais et à la parution du nouveau recensement de population 2006 en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Syndicat Mixte du SCOT Lauragais, doit procéder aux modifications induites sur la représentation des délégués de chaque territoire au Comité Syndical.

Monsieur le Président informe que le Syndicat Mixte du SCOT Lauragais est administré par un comité syndical de 86 titulaires et de 86 suppléants, assurant la représentation des groupements de communes et des communes membres du Syndicat Mixte.

La Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois doit désigner deux délégués titulaires et autant de suppléants supplémentaires.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire de procéder à la désignation complémentaire des délégués titulaires et suppléants au comité syndical du Syndicat Mixte du SCOT Lauragais, conformément aux articles L 5211-7 et L 5711-1 du code général des collectivités territoriales.

**Après avoir procédé à l'élection dans les conditions susvisées, sont désignés comme délégués titulaires :**

**Mme Isabelle COUTUREAU, domiciliée « Roquefort » 31540 LE FALGA**

**Mr Claude COMBES, domicilié « Le Château » 81700 GARREVAQUES**

**Comme délégués suppléants :**

**Mme Martine de Roquette, domiciliée 31540 LE FALGA**

**Mr Alain DEVILLE, domicilié 31540 MONTEGUT LAURAGAIS.**

**4°) Zone industrielle de la Pomme:**

**4-1 acquisitions foncières :**

Un accord a été trouvé avec les consorts MANCARDO pour acquérir le foncier nécessaire à l'extension de la Zone Industrielle intercommunale de la Pomme à Revel.

Une promesse de vente, qui sera établie par Maître TROUCHE, Notaire à Revel, doit concrétiser cet accord qui porte sur l'acquisition de 3 Ha à prendre sur une parcelle plus grande, cadastrée Section ZX n° 278 lieu dit « La Pomme ».

Le prix de la vente est de 5 €H.T. le m<sup>2</sup> soit au total 150 000 €H.T. (L'avis des Domaines est en cours).

**Le Conseil,**

**Vu le rapport,**

**Considérant l'intérêt pour le développement économique local d'étendre la zone industrielle intercommunale,**

**Considérant la négociation foncière en cours,**

**Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une promesse de vente avec les consorts MANCARDO sur la base de 5 €H.T. le m<sup>2</sup> pour l'acquisition de 3 Ha de terrain à Revel, lieudit « La Pomme » Section ZX N° 278.**

**4-2) Zone industrielle de la Pomme : Avance du budget général :**

Par délibération du 19 mars 2009, le Conseil a approuvé le projet d'acquisition foncière nécessaire à l'extension de la zone industrielle de La Pomme à Revel.

Le coût de cette opération sera supporté par le budget annexe de la Zone Industrielle. Les ressources propres de ce budget sont actuellement insuffisantes pour autofinancer cette opération. L'excédent disponible sur la section d'investissement du projet du budget général permet le financement du programme 2009 tout en dégagant un nouveau solde positif. Il est donc proposé d'utiliser ces crédits disponibles par une avance du budget général au budget annexe Zone Industrielle, ce qui économisera le portage financier jusqu'à la cession de ces terrains qui ne demandent pas de travaux lourds d'aménagement.

Etienne Thibault précise qu'il convient de prévoir l'installation d'un poste de transformation électrique pour la basse tension.

**Le Conseil,**

**Vu le rapport,**

**Considérant les disponibilités de crédits du projet de Budget Général,**

**Considérant l'intérêt d'économiser le coût d'un portage financier,**

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE à l'unanimité, le principe d'une avance du budget général au budget annexe de la Zone Industrielle,**
- **PRECISE que le montant de cette avance sera fixé lors du vote des budgets primitifs 2009 et qu'il est plafonné à 150 000 €**

## **5°) Programme du centre de loisirs sans hébergement (CLSH):**

Depuis juillet 2008, une étude a été conduite sur la réhabilitation du site actuel du CLSH, jouxtant l'école primaire Roger Sudre à Revel.

Trois hypothèses ont été étudiées :

1°) Réhabilitation des préfabriqués existants :

Cette solution a été rapidement écartée. En effet, elle ne peut répondre ni aux critères quantitatifs de surface pour l'accueil de 120 enfants, ni aux exigences qualitatives des différents besoins pédagogiques, ni aux normes de références thermiques exigées depuis 2005 pour les constructions et les rénovations des bâtiments publics.

2°) Réhabilitation d'une partie des préfabriqués et construction neuve pour atteindre les critères de surfaces pour l'accueil de 120 enfants. Cette option induit des liaisons entre les préfabriqués conservés et le bâtiment neuf. L'aspect fonctionnel du CLSH n'est pas satisfaisant. Pour les normes thermiques sur les parties préfabriquées, le problème est identique au premier scénario.

3°) Démolition et reconstruction : cette solution répond le mieux aux besoins d'un CLSH.

Les estimations du coût de l'aménagement (hors mobilier) sont de :

Hypothèses	1	2	3
Surfaces utiles	506	687*	640
Coût m2	1 571,94	1 413,34	1 613,52
<b>Total HT</b>	<b>1 002 204</b>	<b>1 223 586</b>	<b>1 301 139</b>
TTC	1 198 635,98	1 463 408,86	1 556 162,24

(\*) : dont 100 m2 de galeries de liaison

Le programme prévoit une extension possible de 40 m2 ce qui permettrait au centre d'avoir une capacité d'accueil de 150 enfants. Compte-tenu de la hausse constante de la fréquentation depuis plusieurs années, la commission et le Bureau proposent de lever cette possibilité d'extension ce qui donnerait un surcoût de 51 000 €HT.

Le Président précise que la réalisation de ce centre donnera la même qualité d'accueil à tous les enfants du territoire de la communauté de communes. Cependant, cette construction n'obèrera en rien l'organisation d'animations du CLHS décentralisées dans les communes.

**Le Conseil,**

**Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.**

**Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 26 et 74,**

**Vu le programme présenté au rapport,**

**Considérant l'intérêt de réaliser cet équipement pour l'enfance,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE de :**

- **approuver le programme présenté au rapport**
- **lancer la consultation pour sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre,**
- **définir le déroulement de la consultation ainsi :**
  - **1) sélection de trois à cinq candidats,**
  - **2) audition des candidats par une commission, avec présentation d'une esquisse**

- 3) conformément à l'article 74 du code des marchés publics cette prestation sera indemnisée 1 000 euros net.
- 4) le Président négociera le contrat par ordre décroissant avec les candidats sélectionnés par la commission

### **Autorisation de programme N°1 : CLSH :**

Conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales, les communes et leurs groupements ont la possibilité de voter des autorisations de programme en section d'investissement.

Ces autorisations de programme (AP) peuvent être relatives à des opérations d'investissement présentant un caractère pluriannuel.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et elles sont révisables.

Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque année, le projet de budget est accompagné d'une situation au 1er janvier de l'exercice considéré des autorisations de programmes votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 décembre de l'année, des autorisations de programme et leurs crédits de paiement.

Il est proposé au conseil de créer une autorisation de programme pour la construction du CLSH :

- montant de l'autorisation (AP) : 1 617 000 euros TTC
- crédit de paiements (CP) soit TTC:
  - 2009 : 251 000 euros (études et appels d'offres)
  - 2010 : 1 076 000 euros (travaux)
  - 2011 : 290 000 euros (fin des travaux, mobiliers, petits aménagements intérieurs)

### **Le Conseil,**

**Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales,**

**Considérant que la réalisation du centre de loisirs sans hébergement sera pluriannuelle,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE de :**

- ouvrir une autorisation de programme N° 1 Centre de loisirs sans hébergement d'un montant de 1 617 000 euros pour les exercices 2009/11,
- inscrire les crédits de paiement ainsi :
- budget 2009 : 251 000 €
- budget 2010 : 1 076 000 €
- budget 2011 : 290 000 €

### **6°) Subventions 2009 :**

Le Président propose au Conseil communautaire d'accorder les subventions suivantes :

#### **1) Développement économique :**

- INITIATIVES EMPLOI : 29 000 euros
- COMITE BASSIN D'EMPLOI : 39 000 euros  
(Lauragais-Revel-Sorèzois)

2) **Petite-Enfance** :

- Les Lutins Sorèziens 81540 SOREZE : 30 000 euros
- Des Pieds et des Mains 31540 St FELIX : 40 000 euros
- Les P'tits Clous – 31250 REVEL : 50 000 euros
- Les Doudous Blan – 81 700 BLAN : 5 000 euros

3) **Personnel** : Comité des Oeuvres Sociales : 3 200 euros

D'autre part, il est proposé au Conseil de délibérer sur un projet de convention pluriannuelle d'objectifs. Cette convention sera signée avec les associations qui concourent aux missions de service public entrant dans le champ des compétences communautaires. Elle se présente en deux parties. Le titre I indique les dispositions générales applicables à toutes les associations subventionnées par la Communauté. Le titre II précise les conditions particulières propres à chaque association. A titre d'exemple au rapport sont présentées celles de l'association de gestion de la crèche de Revel.

Par ailleurs, le Président précise qu'il ne procédera à la liquidation de ces subventions qu'après validation par le Bureau du rapport de gestion 2008 qui doit être fourni par les associations.

**Le Conseil,**

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4, L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-7,**

**Considérant l'intérêt de ces activités associatives dans le cadre des compétences communautaires,**

**Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions présentées au rapport et d'approuver le projet de convention qui sera annexé à la présente délibération.**

**7°) Ligne de trésorerie :**

La réalisation du multi-accueil de BLAN bénéficie d'un taux de subvention de 80 %.

Les paiements des acomptes et des soldes des subventions intervenant après justifications du paiement des travaux, la communauté sera amenée à régler les marchés de travaux avant la perception des recettes affectées à cette opération.

Par conséquent, il est proposé au Conseil d'ouvrir une ligne de trésorerie de 400 000 €

Celle-ci sera réalisée par le Président qui a reçu délégation du Conseil le 14 avril 2008.

**Le Conseil,**

**Vu le rapport,**

**Considérant les besoins de trésorerie pendant la période des travaux du multi-accueil**

**Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, d'ouvrir une ligne de crédit de 400 000 euros sur une durée de un an.**

## **8°) Comptes administratifs 2008 :**

Le Président quitte la séance.

La présidence est assurée par le Premier Vice-Président.

### **1°) Budget Général :**

#### **1-1°) Dépenses de fonctionnement :**

<b>comptes</b>	<b>libellés</b>	<b>crédits ouverts</b>	<b>réalisés</b>	<b>taux de réalisation %</b>
60	achats fournitures	19 000	16 574	87,2
61	services extérieurs	158 642	91 148	57,5
62	autres services	95 100	118 245	124,3
63	impôts taxes	600	-	0,0
O11	Charges générales	273 342	225 967	82,7
O12	Personnel	154 400	152 660	98,9
65	Autres charges	2 324 500	2 310 880	99,4
66	Charges financières	-	-	
67	Charges exceptionnelles	63 056	62 110	98,5
68	Dotations amortissements	31 500	30 396	96,5
<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 846 798</b>	<b>2 782 013</b>	<b>97,7</b>

Globalement, l'exécution des dépenses de fonctionnement a été réalisée à 98%.

Pour les charges générales, la différence entre la prévision et la réalisation provient du compte 615, où les frais de maintenance des bâtiments ont été moins importants que prévus.

#### **1-2°) Recettes de fonctionnement :**

<b>comptes</b>	<b>libellés</b>	<b>crédits ouverts</b>	<b>réalisés</b>	<b>taux de réalisation %</b>
70	Produits des services	43 000	13 883	32,3
73	Produits fiscaux	2 202 975	2 223 509	100,9
74	Dotations et subventions	465 323	602 138	129,4
75	Loyers et autres produits	1 400	2 735	
76	Produits financiers	-	137	
77	Produits exceptionnels	2 600	5 582	
78	Reprise provisions			
79	Transferts charges			
O13	Atténuations de charges			
<b>TOTAL</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 715 298</b>	<b>2 847 984</b>	<b>104,9</b>

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées légèrement au-delà des prévisions.

Cela est dû à des régularisations de subventions de l'Etat sur le programme financé par le FISAC pour l'opération cœur de pays.

Pour le compte 70, une recette du budget annexe SPANC est restée inscrite suite à une erreur matérielle.

### 1-3°) Dépenses d'investissement :

INVESTISSEMENT				
		crédits ouverts	réalisés	taux de réalisation %
16411	Emprunts en euros		0,00	
16872	Autres emprunts		0,00	
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	11 692,00	46,8
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	971,00	9,7
23	Immobilisations en cours	203 900,00	0,00	0,0
<b>OPERATIONS</b>		0,00	0,00	
<b>Total dépense équipements</b>		<b>238 900,00</b>	<b>12 663,00</b>	<b>5,3</b>
O40	Quote part subv. Transférées	2 600,00	5 582,00	
001	DEFICIT d'investissement		0,00	
<b>TOTAUX</b>		<b>241 500,00</b>	<b>18 245,00</b>	<b>7,6</b>

2008 aura été une année de réflexions et d'études sur la programmation de nos investissements, ce qui se traduit par un faible taux de réalisation.

Ce travail a été nécessaire et il se traduira dans nos prochains budgets par un volume très important d'investissements, en particulier dans les services à l'enfance.

### 1-4°) Recettes d'investissement :

		crédits ouverts	réalisés	taux de réalisation %
1068	Reprise sur excédent capitalisé			
16411	remboursement dette		0,00	
024	Produit cession		0,00	
10222	FCTVA	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	19 300,00	17 462,00	90,5
<b>OPERATIONS</b>		0,00	0,00	
<b>Total recettes</b>		<b>19 300,00</b>	<b>17 462,00</b>	<b>90,5</b>
28	Amortissements	31 500,00	30 396,00	
48	Amortissements		0,00	
002	Excédent reporté	0,00	0,00	
<b>021</b>	<b>Virement du fonctionnement</b>			
16	Emprunts nouveaux			
<b>TOTAL</b>		<b>50 800,00</b>	<b>47 858,00</b>	<b>94,2</b>

Les recettes résultent d'une subvention pour l'établissement des schémas d'assainissement, et du produit de nos amortissements.

### 1-5°) Résultats :

- section de fonctionnement : excédent de 65 970,91 €
- section d'investissement : excédent de 29 613,46 €

## 2°) Budget annexe zone industrielle :

### 2-1°) Section de fonctionnement :

comptes	libellés	crédits ouverts	réalisés	taux de réalisation %
60	achats fournitures	47 197	20 053	42,5
61	services extérieurs	-	-	
62	autres services	8 000	-	0,0
63	impôts taxes	1 000	829	82,9
<b>O11</b>	<b>Charges générales</b>	<b>56 197</b>	<b>20 882</b>	<b>37,2</b>
O43	Variation de stocks	29 000	1	
TOTAL	Dépenses de fonctionnement	85 197	20 883	24,5

comptes	libellés	crédits ouverts	réalisés	taux de réalisation %
70	Produits des services	29 000	-	0,0
75	Loyers et autres produits	-	1	0,0
O42	Variation de stocks	56 197	20 882	
O13	Atténuations de charges			
TOTAL	Recettes de fonctionnement	85 197	20 883	24,5

Les dépenses concernent la fin des travaux de voirie.

Pour les deux terrains vendus en octobre 2008, la réalisation des actes notariés n'a pu être effectuée avant la fin de l'exercice.

### 2-2°) Section d'investissement :

DEPENSES				taux de réalisation %
		crédits ouverts	réalisés	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	
<b>Total dépense équipements</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
O40		0,00	0,00	
	Terrains aménagés	56 197,00	20 883,00	
001	DEFICIT d'investissement		0,00	
<b>TOTAUX</b>		<b>56 197,00</b>	<b>20 883,00</b>	<b>37,2</b>

RECETTES				taux de réalisation %
		crédits ouverts	réalisés	
024	Produit cession		0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
<b>OPERATIONS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total recettes</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
O40	terrains aménagés	29 000,00	20 883,00	
002	Excédent reporté	27 197,00	0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>56 197,00</b>	<b>20 883,00</b>	<b>37,2</b>

Les opérations traduisent la variation de stock

### 3°) Budget annexe Service Public Assainissement Non Collectif :

comptes	libellés	crédits ouverts	réalisés	taux de réalisation %
60	achats fournitures	39 400	40 397	102,5
61	services extérieurs	1 300	974	74,9
62	autres services	2 000	1 294	64,7
63	impôts taxes	-	-	
O11	Charges générales	42 700	42 665	99,9
O12	Personnel	28 500	27 816	97,6
67	Charges exceptionnelles	200	100	
68	Dotations amortissements	500	467	
O23	Virement investissement	5 800		
<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>77 700</b>	<b>71 048</b>	<b>91,4</b>

comptes	libellés	crédits ouverts	réalisés	taux de réalisation %
70	Produits des services	63 200	54 095	85,6
73	Produits fiscaux	-	-	
74	Dotations et subventions	14 500	14 836	102,3
77	Produits exceptionnels	-	-	
O13	Atténuations de charges			
<b>TOTAL</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>77 700</b>	<b>68 931</b>	<b>88,7</b>

L'activité du service a été plus importante que prévue en 2008, avec le diagnostic de 7 communes dont Saint Félix Lauragais et Lempault.

Du fait du décalage d'une année de la subvention de l'Agence pour l'Eau, le budget se trouve en déficit, qui sera donc rattrapé dès 2009, par une participation plus importante de cet organisme.

Résultats : Fonctionnement : déficit de 2 117,34 €

Investissement : déficit de 2 821,65 €

### 4°) Budget annexe aérodrome Montagne Noire :

comptes	libellés	crédits ouverts	réalisés	taux de réalisation %
60	achats fournitures	-	179	
61	services extérieurs	30 592	6 866	22,4
62	autres services	-	-	
63	impôts taxes	1 000	-	0,0
O11	Charges générales	31 592	7 045	22,3
O23	Virement investissement	20 000		
<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>51 592</b>	<b>7 045</b>	<b>13,7</b>

comptes	libellés	crédits ouverts	réalisés	taux de réalisation %
70	Produits des services	-	-	
74	Dotations et subventions	25 000	36 646	146,6
75	Loyers et autres produits	6 000	-	
<b>TOTAL</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>31 000</b>	<b>36 646</b>	<b>118,2</b>

Les dotations reçues de l'Etat doivent financer l'entretien de l'équipement. Le programme d'entretien a pris du retard, compte-tenu des difficultés juridiques rencontrées.  
Quand au budget d'investissement il n'a connu aucun mouvement au cours de cet exercice.

Résultats : Fonctionnement : excédent de 29 601,32 €

**Le conseil,**

**Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget général, du budget annexe de la zone industrielle, du service public de l'assainissement non collectif, de l'aérodrome de la Montagne Noire, présentés au rapport**

A l'issue du vote, le Président revient en séance.

### **8-1) Comptes de gestion 2008 :**

Le Président indique au Conseil, qu'après vérification entre les services de la communauté et ceux de la trésorerie, les comptes administratifs et de gestion sont concordants.

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes de gestion.**

### **8-2) Affectation des résultats 2008 :**

#### **1°) Budget général :**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2008</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat de l'exercice 2008	A	65 970,71
Report à nouveau	B	151 500,00
Résultat cumulé au 31/12/08	A+B	217 470,91
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Solde d'exécution de l'exercice	C	27 613,46
Soldes antérieurs reportés	D	190 700,00
Solde de clôture	C+D	218 313,46
Restes à réaliser		
Recettes		-
Dépenses		-
solde	E	-
Besoin/excédent de financement de la section	C+D+E	<b>218 313,46</b>
<b>AFFECTATION PROPOSE DU RESULTAT 2008</b>		
Couverture prévision capitalisation 1068 de N-1		-
couverture besoin financement section invest.		-
SOLDE en report sur recettes de fonctionnement		<b>217 470,91</b>

2°) **Budget annexe zone industrielle :**

Pas de résultats de fonctionnement à reporter.

3°) **Budget annexe SPANC :**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2008</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat de l'exercice 2008	A	- 2 117,34
Report à nouveau	B	241,68
Résultat cumulé au 31/12/08	A+B	- 1 875,66
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Solde d'exécution de l'exercice	C	- 2 821,65
Soldes antérieurs reportés	D	- 2 653,00
Solde de clôture	C+D	- 5 474,65
Restes à réaliser		
Recettes		-
Dépenses		-
solde	E	-
Besoin/excédent de financement de la section	C+D+E	- 5 474,65
<b>AFFECTATION PROPOSE DU RESULTAT 2008</b>		
Couverture prévision capitalisation 1068 de N-1		-
couverture besoin financement section invest.		-
SOLDE en report sur dépenses de fonctionnement		- 1 875,66

4°) **Budget annexe aérodrome Montagne Noire :**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2008</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat de l'exercice 2008	A	29 601,32
Report à nouveau	B	20 592,00
Résultat cumulé au 31/12/08	A+B	50 193,32
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Solde d'exécution de l'exercice	C	-
Soldes antérieurs reportés	D	-
Solde de clôture	C+D	-
Restes à réaliser		
Recettes		-
Dépenses		-
solde	E	-
Besoin/excédent de financement de la section	C+D+E	-
<b>AFFECTATION PROPOSE DU RESULTAT 2008</b>		
Couverture prévision capitalisation 1068 de N-1		
couverture besoin financement section invest.		-
SOLDE en report sur dépenses de fonctionnement		50 193,32

**Le Conseil,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter les résultats 2008, conformément aux propositions présentées au rapport.**

**9°) Apurement des frais d'études :**

L'article 2031 « Frais d'études » présente un solde débiteur de 107 641.21 €

Les frais d'études enregistrés à l'article 2031 sont virés au compte d'immobilisation en cours (2313) lorsque les travaux sont lancés.

Dès lors qu'il est constaté que les frais d'études ne sont pas suivis de travaux, les frais correspondants doivent être amortis sur une période n'excédant pas 5 ans.

Sur le solde débiteur du compte de gestion seront suivis de travaux :

- exercice 2007 étude de programmation du CLSH : 7 277.66 €
- exercice 2008 étude de programmation du CLSH : 7 673.19 €

Le reste soit : 92 690.36 € concernent les études de mise en lumière du site de Saint Ferréol et la faisabilité du centre d'interprétation Pierre Paul Riquet, et n'ont pas été suivis de travaux au budget communautaire.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'apurer le compte d'études sur une durée de 5 ans en inscrivant à partir du Budget Primitif 2009 une somme de 18 538.07 € au compte 6811 qui prouve une recette en investissement au compte 28031.

M. Laurent HOURQUET demande si on peut profiter de l'excédent reporté pour apurer sur une année.

Le Président abonde dans ce sens et propose au conseil communautaire d'apurer le compte d'études au Budget Primitif 2009 en inscrivant une somme de 92 700 € au compte 6811 qui est une recette en investissement au compte 28031.

**Les conclusions du rapport mises aux voix sont approuvées à l'unanimité**

**10°) Le budget primitif 2009 :**

**10-1) le budget général :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 125 385,17 €

La section d'investissement s'équilibre à 1 180 003,54 €

**Détail des dépenses de fonctionnement prévues :**

**Chapitre 011 : charges générales: 229 800 €**

- 45 % soit 102 700 € pour le CLSH (67 700 contrat IFAC et 35 000 service mutualisé avec Revel)
- 23 % soit 52 665 €: besoin des services généraux
- 14 % soit 31 210 K€: maintenance de la Maison Commune Emploi Formation
- 5 % soit 10 970 €: maintenance des crèches de Soréze et Revel

**Chapitre 012 : 203 500 €**

- Personnel (salaires et charges) – 5 agents avec l'assainissement

**Chapitre 65 : 2 336 800 €**

- Indemnités des élus : 21 300 €

Subventions : 228 300 €

- Gestionnaires des crèches : 167 100 €
- Initiative Emploi : 29 000 €
- Comité Bassin Emploi : 29 000 €
- Comité Ouvres Sociales du personnel : 3 200 €

Participations: 2 049 400 € dont :

- Syndicat Mixte Maison de l'Ingénieur : 20 500 €
- Participation au SIPOM : 1 619 300 €
- SCOT : 23 200 €
- SDIS : 357 300 €

Détail des recettes de fonctionnement prévues :

Chapitre 70 : 99 828 €

- Participations aux frais demandées aux occupants de la MCEF : 14 300€
- Remboursement des frais par le budget annexe assainissement : 32 450€
- Produit de la redevance spéciale : 48 900€
- Vente des topoguides et recettes diverses : 4 178 €

Chapitre 73 : 2 382 940 €

- Fiscalité : 720 930 € avec une revalorisation des taux de + 5%
- *Produit atténué de 4 517 euros au titre du PVA de la TP (chap. 014 art.739)*
- Reversement de fiscalité : TP ZI intercommunale 61 600 €
- TEOM : 1 600 410 €

Chapitre 74 : 419 800 €

- CAF / contrat enfance jeunesse 98 000 €
- DGF 221 000 € + 58 900 € compensation perte des bases TP salaires
- Allocation compensatrice FNB : 12 300 €
- FDTP (*correspond à la redistribution de ressources TP des entreprises écrêtées à Durfort et Revel notamment*) 14 800 €

Détail des dépenses d'investissement :

- - Services généraux 10 719,54 € travaux divers
- OPE 1 – Informatique 10 000 €
- OPE 4 – Chalet point Info de Saint Ferréol : 7 200 €
- OPE 11 – Site Internet Grand Site : 60 000 €
- OPE 13 – Table d'orientation à Vaudreuille : 13 600 €
- OPE 15 – MCEF : 4 600 € provision si besoin de travaux
- OPE 17 : CLSH : 251 000 crédits de paiement 2009 de l'AP N° 1
- OPE 18 : Crèche de Revel : 121 000 € études et extension des locaux
- OPE 19 : Crèche de Blan : 575 000 € construction et aménagement des locaux
- Chap. 27638 : Avance au Budget Annexe Zone Industrielle : 124 684 €

Détail des recettes d'investissement prévues :

- Au total les dépenses d'équipements s'élèvent à 1 177 803,54 €
- Elles sont financées par des ressources propres (FCTVA et Subventions) à hauteur de 581 812 €
- Le besoin de financement est donc de 595 991 € Il est couvert par :
- l'autofinancement : 126 300 €

- le solde excédentaire : 220 323,67 €
- la prévision de capitalisation de l'exercice 2009 : 251 568,17 €

### **10-2) Budget annexe zone industrielle intercommunale :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 183 000 €

La section d'investissement s'équilibre à 157 000 €

#### Détail des dépenses de fonctionnement prévues :

Opérations réelles : 011 - 605 : acquisitions foncières : 157 000 €

Opérations d'ordre : 042 - 71355 : Variation stock (lié aux ventes 26 000 €)

#### Détail des recettes de fonctionnement prévues :

Opérations réelles - 7015 ventes de terrains (26 000 €)

Opérations d'ordre 040- 71355 variation de stock : 157 000 € (intégration des acquisitions et des frais)

#### Détail des dépenses d'investissement :

Opération d'ordre : 3555 stocks de terrains aménagés : 157 000 € (Travaux et dépenses nouvelles)

#### Détail des recettes d'investissement prévues :

Opérations d'ordre : 3555. Terrains aménagés : 26 000 € (recettes ventes terrains)

Equilibre de la section avec l'excédent de 27 197 €

### **10-3) Budget annexe Assainissement Non Collectif :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 50 990 €

La section d'investissement s'équilibre à 5 474 €

#### Détail des dépenses de fonctionnement prévues :

Chapitre 011 : 35 400 €

- prestations externalisées – marché SDEA 31 (diagnostic) : 9 336 €
- charges de fonctionnement diverses du service : 4 100 €

Personnel : 29 950 €

Chapitre 042 (amortissements) : 1 403 €

Chapitre 023 : 4 071,44 € virement à la section d'investissement

Déficit reporté : 1 875,66 €

#### Détail des recettes de fonctionnement prévues :

Chapitre 70 : 24 140 €: Produit des redevances pour les contrôles et les diagnostics

Chapitre 74 : 26 850 €: Subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

#### Détail des dépenses d'investissement :

Aucune dépense

Résorption du déficit de 5 474,44 €

#### Détail des recettes d'investissement prévues :

Chapitre 042 : 1 403 € Amortissements

Chapitre 021 : 4 071,44 € Virement de la section de fonctionnement

#### **10-4) Budget annexe Aérodrome Montagne Noire :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 97 594 €

La section d'investissement s'équilibre à 66 344 €

##### Détail des dépenses de fonctionnement prévues :

Chapitre 011 : 31 250 €

- Entretien bâtiments : 22 250 €

- charges de fonctionnement diverses du service : 9 000 € dont 7 000 € de frais d'assurances.

Chapitre 023 : 66 343,72 €: virement à la section d'investissement

##### Détail des recettes de fonctionnement prévues :

Chapitre 74 : 37 400 € Dotation Etat / DGAC

Chapitre 75 (loyers) : 10 000 € (3 années)

Equilibre de la section par un excédent reporté de 50 193,72 €

##### Détail des dépenses d'investissement :

Chapitre 23 : 66 343,72 € Travaux

##### Détail des recettes d'investissement prévues :

Chapitre 021 : 66 343,72 € Virement de la section de fonctionnement

**Le Conseil,**

**Vu le rapport,**

**Vu les projets de budgets présentés,**

**Après en avoir délibéré,**

**Adopte à l'unanimité le :**

- **Budget Général équilibré à :**
  - o **3 125 385.17 € en section de fonctionnement**
  - o **1 180 003.54 € en section d'investissement**
- **Budget SPANC équilibré à :**
  - o **50 990 € en section de fonctionnement**
  - o **5 474.44 € en section d'investissement**
- **Budget ZONE INDUSTRIELLE équilibré à :**
  - o **183 000 € en section de fonctionnement**
  - o **157 000 € en section d'investissement**
- **Budget AERODROME équilibré à :**
  - o **97 593.72 € en section de fonctionnement**
  - o **66 343.72 € en section d'investissement**

## 11°) Vote des taux :

### A) FISCALITE DIRECTE ADDITIONNELLE

TAXES	BASES NOTIFIES POUR 2009	VARIATION PHYSIQUE EN %	TAUX 2008	TAUX PROPOSES 2009 (+ 5 %)
<i>Taxe habitation</i>	<b>16 135 000</b>	+ 4.7	<b>0.824</b>	<b>0.865</b>
<i>Foncier bâti</i>	<b>15 508 000</b>	+ 3.6	<b>1.5</b>	<b>1.57</b>
<i>Foncier Non Bâti</i>	<b>608 500</b>	+ 1.6	<b>5.85</b>	<b>6.14</b>
<i>Professionnelle</i>	<b>23 850 900 (1)</b>	+ 7.4	<b>1.20</b>	<b>1.26</b>

(1) dont 7 692 837 € plafonnées à la valeur ajoutée soit 39.3 %

### B) TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Communes	pop dgf 08	pop RS	Fréq collecte	Coef de pop	Nbre de jours	tonnage 2009	Prix € t	calcul 2009	BASES PREV 2009	taux 2009
LES BRUNELS	209		1	1	365	76,29	185	14 113	189 616	7,44%
BELESTA LAURAGAIS	109		1	1	365	39,79	185	7 360	53 561	13,74%
LE FALGA	98		1	1	365	35,77	185	6 617	61 771	10,71%
LE VAUX	252		1	1	365	91,98	185	17 016	156 437	10,88%
NOGARET	79		1	1	365	28,84	185	5 334	53 269	10,01%
MONTEGUT LAURAGAIS	441		1	1	365	160,97	185	29 779	254 255	11,71%
REVEL *	9158	100	1,1	1,3	365	3342,67	185	899 303	8 518 884	10,56%
ROUMENS	229		1	1	365	83,59	185	15 463	131 314	11,78%
SAINT LAURAGAIS FELIX	1378		1,1	1,1	365	502,97	185	112 590	903 938	12,46%
SAINT JULIA	388		1	1	365	141,62	185	26 200	263 214	9,95%
VAUDREUILLE	337		1	1	365	123,01	185	22 756	283 103	8,04%
BLAN	837	52	1,1	1,05	365	305,51	185	65 279	360 129	18,13%
DURFORT	293		1,1	1	365	106,95	185	21 763	176 766	12,31%
GARREVAQUES	295		1	1	365	107,68	185	19 920	156 244	12,75%
LEMPAUT	674		1	1,05	365	246,01	185	47 787	302 153	15,82%
MONTGEY	258		1	1	365	94,17	185	17 421	129 072	13,50%
PALLEVILLE	437		1	1	365	159,51	185	29 508	180 289	16,37%
POUDIS	203		1	1	365	74,10	185	13 708	85 080	16,11%
PUECHOURS	97		1	1	365	35,41	185	6 550	39 716	16,49%
SOREZE	2490	125	1,1	1,2	365	908,85	185	221 941	1 566 873	14,16%
<b>Total</b>	<b>18262</b>	<b>277</b>				<b>6665,63</b>		<b>1 600 410</b>	<b>13 865 684</b>	<b>11,54%</b>

Le Conseil,

Vu le rapport,

Vu le budget primitif 2009 adopté au cours de la séance,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité, fixe les taux de la fiscalité additionnelle et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux tableaux présentés au rapport.

## **12°) Personnel : assurance statutaire :**

La Communauté de Communes adhère au contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Garonne(CDG31) pour l'assurance contre les risques statutaires relatifs au personnel : incapacités de travail imputables ou non au service, maternité et décès.

Ce contrat de groupe arrive à échéance le 31 décembre 2009. Le Centre de gestion 31 va donc engager une nouvelle procédure de mise en concurrence pour un nouveau contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et pour une durée de 4 ans.

Il est proposé au conseil communautaire de s'associer à cet appel d'offres, sachant que la participation à la consultation n'engage pas la communauté à adhérer au contrat.

**Le Conseil,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide**

- **de demander au CDG 31 d'organiser pour le compte de la collectivité la procédure de mise en concurrence pour le choix d'une compagnie assurant les risques statutaires concernant le personnel sous les conditions et garanties suivantes :**
  - **durée du contrat : 4 ans en capitalisation**
  - **Garanties :**

*Agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL)*

- **Congé de maladie ordinaire**
- **Congé de longue maladie et congé de longue durée**
- **Mi-temps thérapeutique et invalidité temporaire ou définitive**
- **Congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle**
- **Congé de maternité ou d'adoption**
- **Versement du capital décès**

*Agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires et agents non titulaires (régime de cotisation à l'IRCANTEC)*

- **Congé de maladie ordinaire**
- **Congé de grave maladie**
- **Congés suite à un accident de service ou maladie professionnelle**
- **Congé de maternité ou d'adoption**

## **13°) Aérodrome Montagne Noire**

Il est proposé au conseil de fixer à 1 250 € le tarif forfaitaire de vente du fourrage récolté sur la propriété de l'aérodrome.

**Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.**

## **14°) Questions diverses :**

- **Concours de fleurissement 2009:**
- Le Président informe le Conseil que Madame Josette LACIPIERAS rendra visite aux maires courant avril pour remettre les bulletins d'inscription et les affiches. Le passage du jury est prévu au début du mois de juillet et la remise des prix au cours du mois de septembre.

- **Périmètre communautaire :**

- Le Président informe le Conseil que le Conseil municipal de BELLESERRE a fait part de son souhait de rejoindre notre communauté de communes. Six ou sept communes devraient donc nous rejoindre en 2010.

Aucune autre question n'étant posée, le Président remercie les délégués et lève la séance à 19 h 10.

La Secrétaire de Séance  
Martine PEYSSOU

Le Président  
Alain CHATILLON